

38.1 - RETRAIT OU REFUS

Tout entraîneur-chef, entraîneur ou responsable d'une région qui retire son équipe ou refuse de jouer la partie, quelle qu'en soit la raison, perd la partie par forfait et son équipe est éliminée du championnat. Les personnes impliquées sont suspendues indéfiniment et le cas est transmis au comité provincial des règlements pour étude et sanction.

Révision #1

Créé 2 mars 2023 17:05:59 par Igoulart

Mis à jour 2 mars 2023 17:06:10 par Igoulart